

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00274

**AVENANTS AUX CONTRATS AVEC ECO EMBALLAGES, ECO FOLIO, ET LES
FILIERES DE REPRISSE DES EMBALLAGES - ANNEE DE TRANSITION 2017**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170606-D20170027410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

AVENANTS AUX CONTRATS AVEC ECO EMBALLAGES, ECO FOLIO, ET LES FILIERES DE REPRISE DES EMBALLAGES - ANNEE DE TRANSITION 2017

Dans le cadre de sa politique de valorisation des déchets, Saint-Etienne Métropole (SEM) a passé des contrats avec deux éco-organismes agréés par l'Etat :

- un contrat dit barème E avec Eco Emballages pour la période d'agrément 2012-2016,
- un contrat avec Eco Folio (papiers) pour la période d'agrément 2013-2016.

Ces partenariats permettent d'obtenir des soutiens financiers conséquents, liés aux tonnages effectivement recyclés.

En parallèle, SEM a signé des contrats de reprise avec des filières différentes pour chaque matériau à recycler (plastique, verre, acier...).

Tous ces conventionnements ont été signés jusqu'au 31 décembre 2016, date de fin des agréments des éco-organismes.

Le renouvellement des agréments opérés par l'Etat a été engagé fin 2016. Il a pour conséquence d'imposer des modifications de nos contrats sur le plan administratif.

Pour les emballages

Eco Emballages a obtenu un agrément à titre transitoire pour la seule année 2017. En effet, pour la période 2018-2022, deux éco-organismes prétendent à l'agrément dit barème F et les négociations sont encore en cours.

Dans ce contexte, en continuité du barème E, les collectivités sont amenées à signer un avenant avec Eco Emballages pour prolonger le contrat jusqu'au 31/12/17. Le soutien financier est inchangé et il est rétroactif au 01/01/17. S'en suivra un nouveau contrat barème F (2018-2022) dont les modalités sont encore mal connues et qui fera l'objet d'une future délibération.

Les contrats avec filières de reprise sont impactés de la même manière pour cette année de transition. Il convient de prolonger les contrats jusqu'au 31/12/2017 avec Valorplast, Revipac, Vérallia et Suez, respectivement pour la reprise des emballages plastiques, cartonnets/briques alimentaire, verre, acier/aluminium. Notre collectivité a la garantie d'avoir des conditions de reprise inchangées.

Pour les papiers

SEM est amenée également à signer un avenant de prolongation pour étendre le contrat avec Eco Folio jusqu'au 31/12/2017. Les modalités de financement restent identiques.

A noter qu'Eco Folio a reçu un nouvel agrément pour la période 2017-2022 et qu'une fusion est engagée avec Eco Emballages. De nouveaux contrats seront prévus à partir de 2018.

Pour mémoire, les avenants en objet intègrent l'extension de périmètre de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les avenants relatifs à la période transitoire 2017 concernant les conventions avec les éco-organismes et les contrats de reprise liés aux emballages et papiers,**
- **les recettes correspondantes seront perçues aux chapitres 70 et 74 du budget principal de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU